

Commune de Saint-Germé
Procès-verbal du Conseil municipal : séance du 09 janvier 2025 à 20 h

1

Convocation : 06/01/2025

Membres en Exercice : 12

BIAU Nathalie, DUCOURNAU Fanny, IPARRAGUIRRE Catherine, LAFENETRE Sylvie, MARIN René, MOREAU Aneline, POITREAU Philippe, SARRAN Sylvie, CHARLES Denis, DUCOURNAU Philippe, CAZALET Christophe et LAJOINIE Baptiste

Membres Présents :09

BIAU Nathalie, DUCOURNAU Fanny, IPARRAGUIRRE Catherine, LAFENETRE Sylvie, MARIN René, MOREAU Aneline, POITREAU Philippe, SARRAN Sylvie et DUCOURNAU Philippe.

Membres excusés : 1

CHARLES Denis

Membres absents :2

CAZALET Christophe et LAJOINIE Baptiste

Pouvoirs : néant

Secrétaire de séance : Sylvie SARRAN

Ordre du jour

Monsieur le Maire donne lecture du dernier compte rendu du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2024 qui est approuvé à l'unanimité des membres.

Délibération 1 : Présentation du journal communal : Le Canard du Jarras

Monsieur le Maire présente le Canard du Jarras 2024 au Cm pour visa.

Délibération 2 : Réalisation d'une plaque « Souvenir de la maison Noguès »

Monsieur le maire présente à l'assemblée la plaque réalisée - en la mémoire de la Maison Noguès – qui sera installée près du muret en galets construit au lieu où se trouvait le café-épicerie « R.Noguès » au centre du village. Il donne lecture inscrit sur la plaque :

« Des fêtes du village aux bals du samedi soir en passant par les parties de cartes, ce lieu de vie était incontournable pour les villageois. La commune lors des travaux de réhabilitation du centre du village en 2024 a souhaité conserver ce muret en galets, témoin du temps qui passe ».

Délibération 3 – Bilan de concertation et arrêt des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables

Monsieur le maire rappelle au Conseil la délibération en date du 21 février 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la délibération des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 23-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et dont le bilan est joint en annexe.

Conformément à cette délibération :

- Un dossier d'information sur les ZAEEnR envisagées par la Commune est consultable en mairie
- Une information par voie électronique a été organisée dès le 9 novembre 2023 sur le site de la commune : **saint-germe.fr**

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation.

A l'issue de la concertation, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages ont été identifiées.

Commune de Saint-Germé
Procès-verbal du Conseil municipal : séance du 09 janvier 2025 à 20 h

2

Convocation : 06/01/2025

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ARRETE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après et dont les plans sont joints en annexe :

- ZAEnR Photovoltaïques

- Centrale photovoltaïque au sol (nouvelles installations et renouvellement d'installations existantes)

Les secteurs « Secteur03 », « Secteur06 ancienne décharge », « Secteur07 », « Secteur08 », « Secteur09 » et « Secteur10 » sont retenus comme zone d'accélération pour des projets photovoltaïques au sol

- Photovoltaïque en Toitures (nouvelles installations et renouvellement d'installations existantes)

L'emprise totale de la commune est retenue comme zone d'accélération pour des projets photovoltaïques en toitures

- Photovoltaïque sur Ombrières de parking ou autre terrain artificialisé (nouvelles installations et renouvellement d'installations existantes)

Les secteurs « Secteur01 ombrières tennis », « Secteur02 arènes », « Secteur03 », « Secteur04 ZA » et « Secteur05 » sont retenus comme zone d'accélération pour des projets photovoltaïques sur Ombrières de parking ou autre terrain artificialisé

- PV Flottant (nouvelles installations et renouvellement d'installations existantes)

Le secteur « Secteur11 PV flottant » est retenu comme zone d'accélération pour des projets photovoltaïques flottant

- ZAEnR solaires thermiques

- Solaire thermique au sol

la commune ne souhaite pas arrêter de zone d'accélération pour cette filière énergétique

- Solaire thermique en toiture

L'emprise totale de la commune est retenue comme zone d'accélération pour des projets solaire thermique en toiture

- Solaire thermique pour réseau de chaleur ou de froid

la commune ne souhaite pas arrêter de zone d'accélération pour des projets solaire thermique pour réseau de chaleur ou de froid

- ZAEnR Eolien (nouvelles installations et/ou renouvellement d'installations existantes)

la commune ne souhaite pas arrêter de zone d'accélération pour des projets éolien

- ZAEnR Hydroélectricité

la commune ne souhaite pas arrêter de zone d'accélération pour des projets hydroélectriques

- ZAEnR Géothermie de surface avec pompe à chaleur

la commune ne souhaite pas arrêter de zone d'accélération pour des projets de géothermie de surface avec pompe à chaleur

- ZAEnR Géothermie profonde

la commune ne souhaite pas arrêter de zone d'accélération pour des projets de géothermie profonde

- ZAEnR Bois énergie / Biomasse

la commune ne souhaite pas arrêter de zone d'accélération pour des projets de bois énergie / Biomasse

- ZAEnR Biométhane / biogaz

- Méthanisation avec injection directe du biométhane dans le réseau gaz

la commune ne souhaite pas arrêter de zone d'accélération pour des projets de méthanisation avec injection directe du biométhane dans le réseau gaz

- Méthanisation avec cogénération d'électricité et de chaleur

la commune ne souhaite pas arrêter de zone d'accélération pour des projets de méthanisation avec cogénération d'électricité et de chaleur

- Méthanisation avec création d'un réseau de chaleur ou de froid

la commune ne souhaite pas arrêter de zone d'accélération pour des projets de méthanisation avec création d'un réseau de chaleur ou de froid

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :

- au Secrétaire général, référent préfectoral unique du Gers,
- à la Communauté de Communes Armagnac Adour à Riscle

Commune de Saint-Germé
Procès-verbal du Conseil municipal : séance du 09 janvier 2025 à 20 h

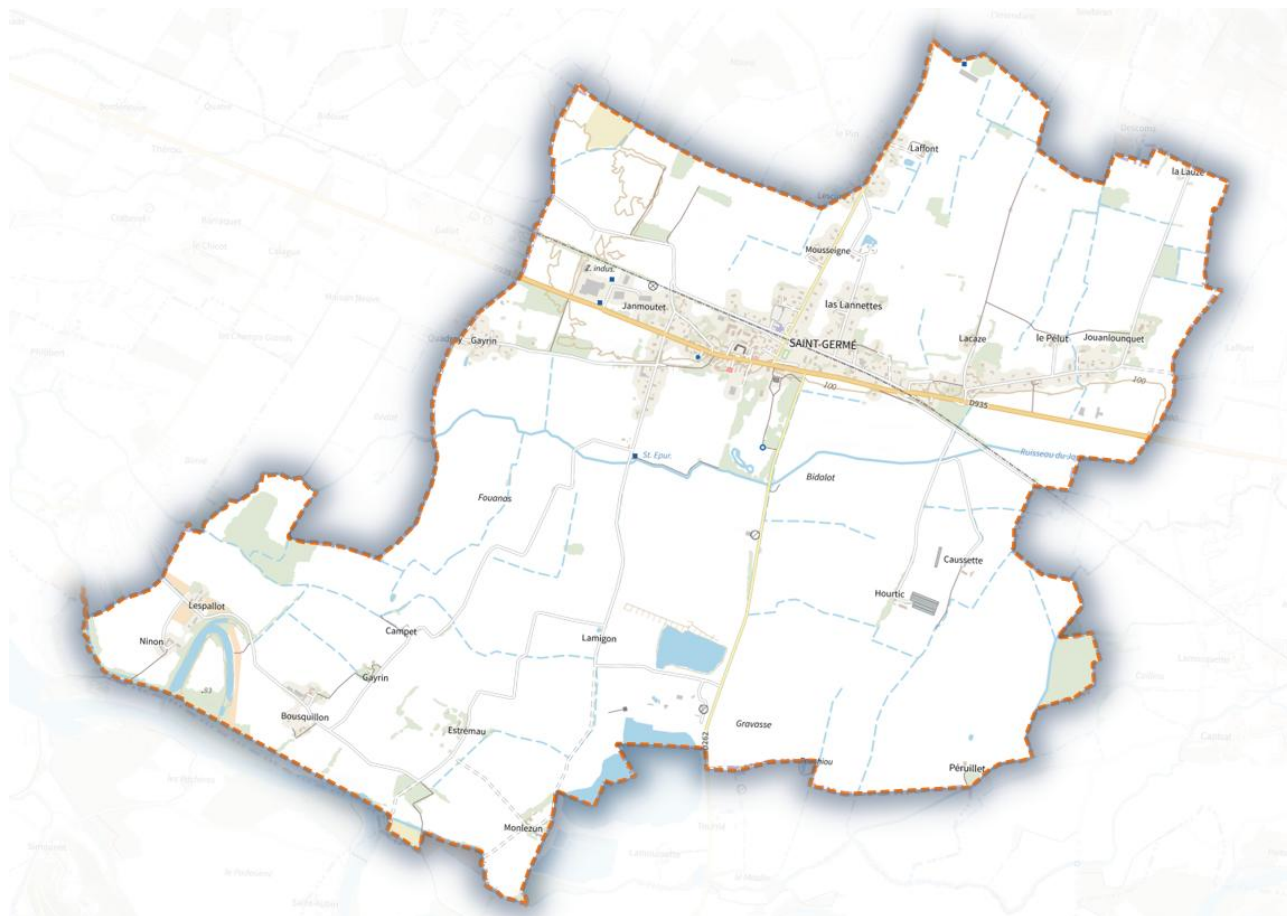
4

Convocation : 06/01/2025

Annexe : Plans des ZAEnR

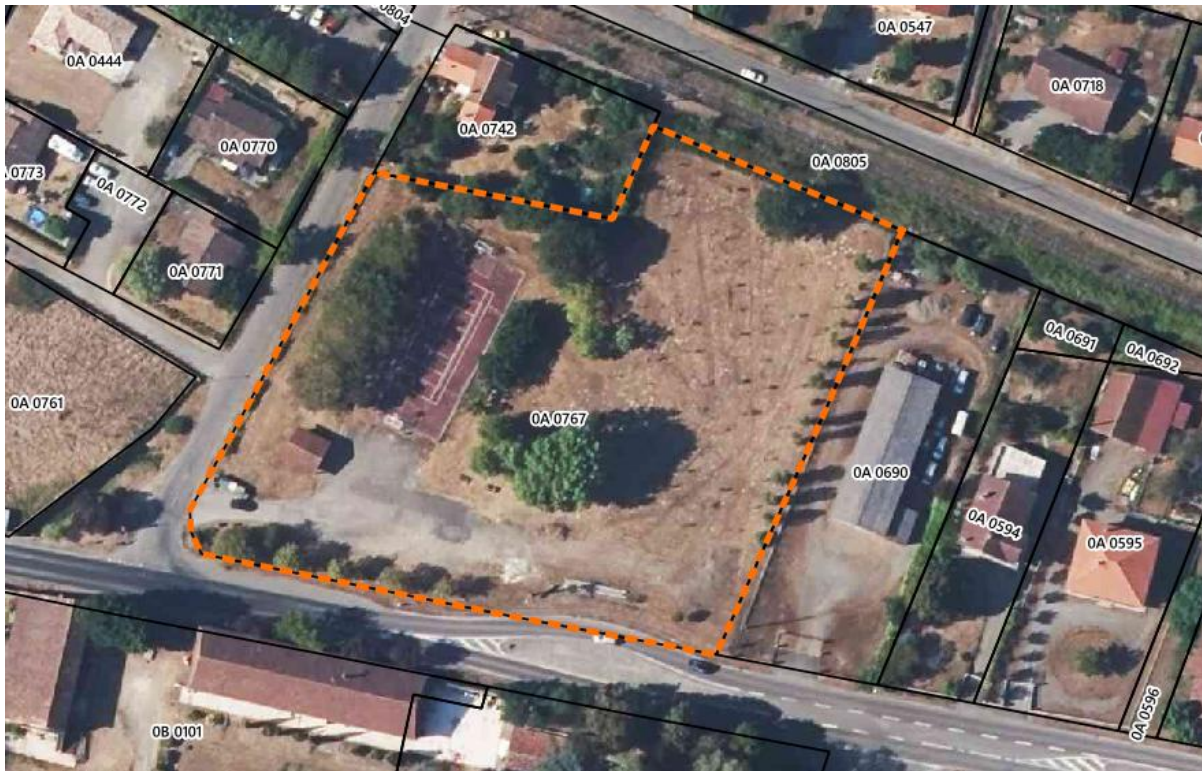
Photovoltaïque en Toitures (nouvelles installations et renouvellement d'installations existantes)
Solaire thermique en toiture

Emprise totale de la commune



Photovoltaïque sur Ombrières de parking ou autre terrain artificialisé (nouvelles installations et renouvellement d'installations existantes)

Secteur « Secteur01 ombrieres tennis »



Photovoltaïque sur Ombrières de parking ou autre terrain artificialisé (nouvelles installations et renouvellement d'installations existantes)

Secteur « Secteur02 arènes »



Photovoltaïque sur Ombrières de parking ou autre terrain artificialisé (nouvelles installations et renouvellement d'installations existantes)

Secteur « Secteur03 »

Commune de Saint-Germé
Procès-verbal du Conseil municipal : séance du 09 janvier 2025 à 20 h

7

Convocation : 06/01/2025



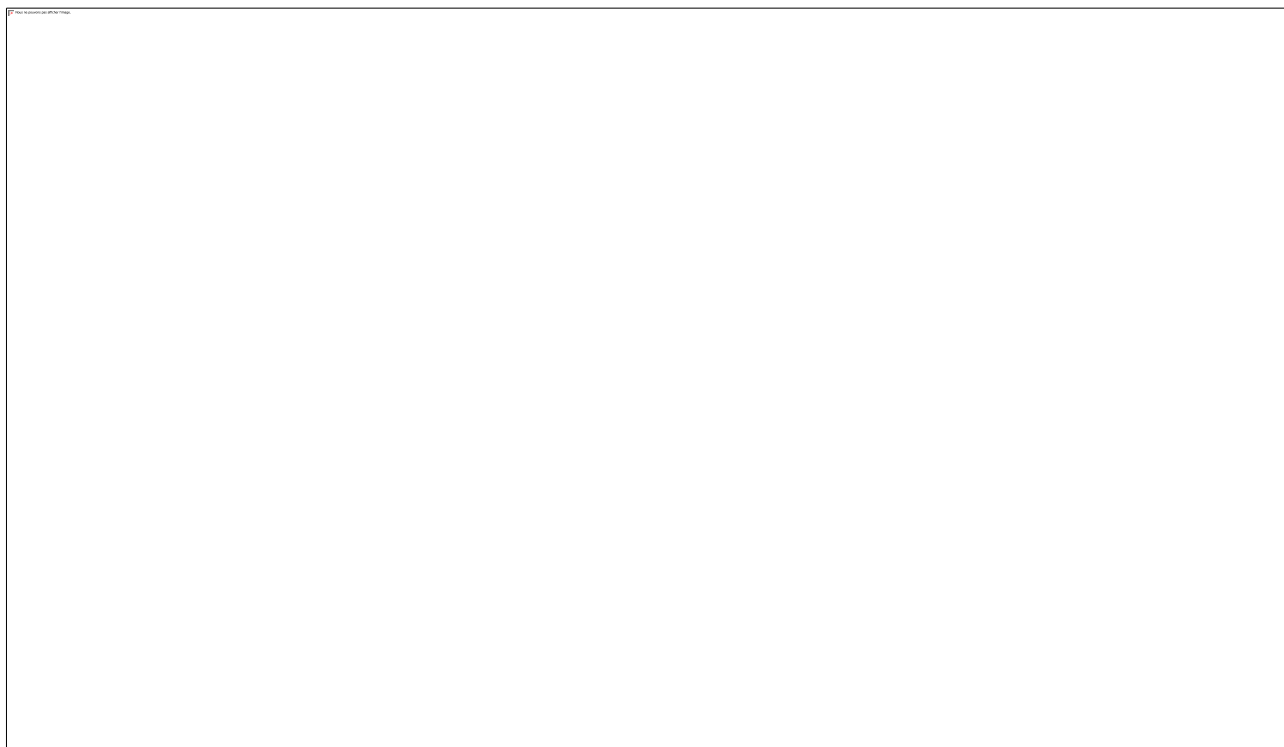
Photovoltaïque sur Ombrières de parking ou autre terrain artificialisé (nouvelles installations et renouvellement d'installations existantes)

Secteur « Secteur04 ZA »

Commune de Saint-Germé
Procès-verbal du Conseil municipal : séance du 09 janvier 2025 à 20 h

8

Convocation : 06/01/2025



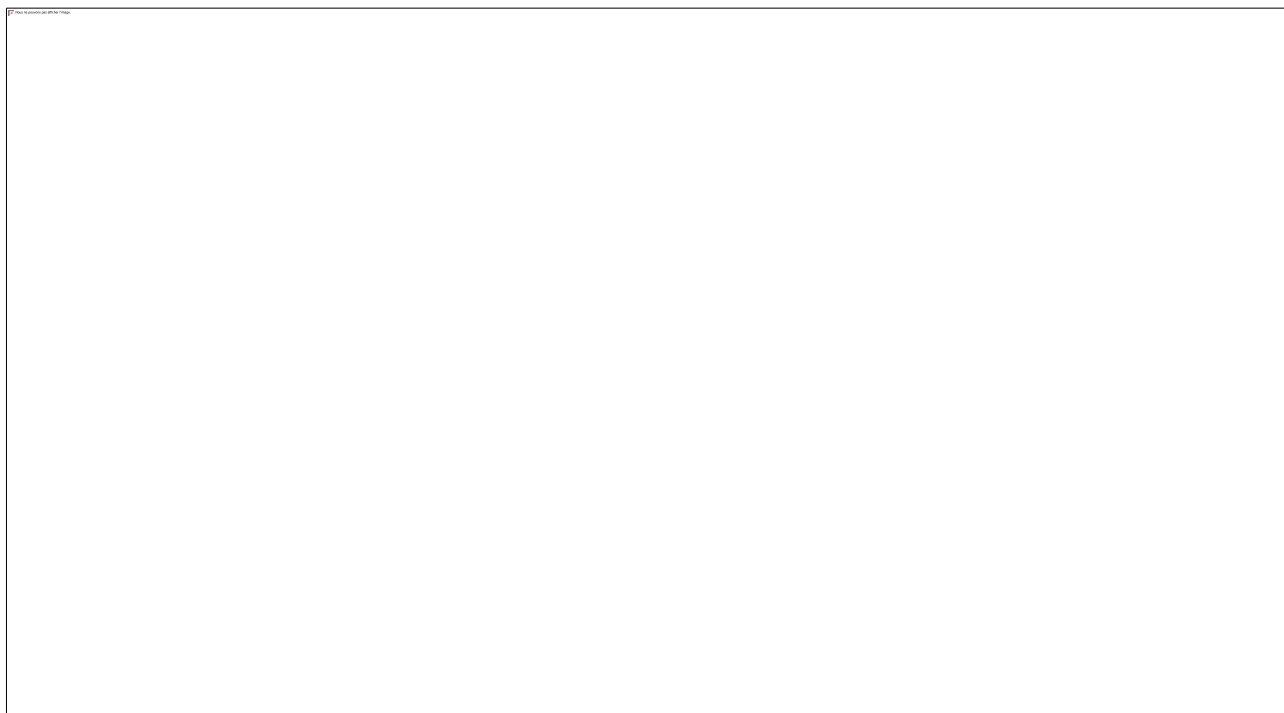
Photovoltaïque sur Ombrières de parking ou autre terrain artificialisé (nouvelles installations et renouvellement d'installations existantes)

Secteur « Secteur05 »

Commune de Saint-Germé
Procès-verbal du Conseil municipal : séance du 09 janvier 2025 à 20 h

9

Convocation : 06/01/2025



Centrale photovoltaïque au sol (nouvelles installations et renouvellement d'installations existantes)

Secteur « Secteur03 »



Centrale photovoltaïque au sol (nouvelles installations et renouvellement d'installations existantes)

Secteur « Secteur06 ancienne décharge »



Centrale photovoltaïque au sol (nouvelles installations et renouvellement d'installations existantes)

Secteur « Secteur07 »

Secteur « Secteur09 »



Centrale photovoltaïque au sol (nouvelles installations et renouvellement d'installations existantes)

Secteur « Secteur10 »

Commune de Saint-Germé
Procès-verbal du Conseil municipal : séance du 09 janvier 2025 à 20 h

14

Convocation : 06/01/2025



PV Flottant (nouvelles installations et renouvellement d'installations existantes)

Secteur « Secteur11 PV flottant »



Délibération 4 : Cérémonie des Vœux du jeudi 16 janvier 2024 à 19 h

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la cérémonie des vœux fixée au jeudi 16 janvier 2024 à 19 heures. Il demande à chaque membre du conseil de distribuer les flyers dans les boîtes aux lettres

Délibération 5 : Questions diverses

- Présentation du rôle des impôts locaux pour information
- Courrier de M. DESCHELER relatif à la plaque de la maison Noguès

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 21h30